



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 1075

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la suite à donner aux promesses du Président de la République concernant la reconnaissance de toutes les pupilles de la nation par un seul décret. En effet, le Président de la République a manifesté par un courrier du 23 mai son soutien inconditionnel à ce que tous les orphelins de guerre ou de devoir soient reconnus comme tels, en faisant cesser la distinction très contestable entre ceux qui étaient dignes de la solidarité nationale et d'autres qui ne le seraient pas, alors que la mort était subie pour la patrie. Depuis, et malgré des propositions de lois émanant de l'Assemblée nationale, les décrets de 2000 et 2004 n'ont pas été modifiés. Le temps presse pour reconnaître les victimes de l'histoire ainsi que leur demande légitime. La France ne peut pas vouloir oublier les enfants dont les parents sont morts pour le pays. Aussi, il souhaiterait connaître sa position sur la situation des pupilles de la nation ainsi que perspectives pour la promulgation d'un décret unique.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, tient à préciser à l'honorable parlementaire que le Gouvernement réfléchit à la démarche qu'il adoptera et dont le rythme devra tenir compte des exigences budgétaires et financières du pays.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1075

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4862

Réponse publiée le : 11 septembre 2007, page 5540